

Les infos

Vendredi 16 Février 2018



AUX ACTES !

«*Mais si on ne fait pas de communication... on fait quoi ?*». C'est la question de fond du nouveau directeur des relations sociales que nous retiendrons de la réunion du 15 février, en vue du renouvellement de l'accord QVT. Seule la CGT n'avait pas signé l'accord précédent. Le bilan présenté en réunion ne nous a pas fait regretter notre position. Pis encore, malgré les millions d'euros déversés en communications diverses et variées, nous constatons sur le terrain la dégradation constante des conditions de travail et de la qualité de vie au travail. «*Nous avons des idées concrètes à vous soumettre !*» avons-nous tenté pour rassurer le représentant de la direction. Il suffirait que la discussion prenne comme objectif la levée des sources du stress et l'éradication des facteurs pathogènes dans l'organisation du travail pour que la CGT participe à la négociation. Mais si le but de cette dernière demeure l'organisation de conférences pour manger équilibré ou apprendre à faire des micro-siestes tout en culpabilisant les salariés de ressentir du stress au quotidien faute de «savoir le gérer», alors la direction n'a pas besoin de nous.

BDDF : NOUVEAU ROUND

Le nouveau projet concernant BDDF a été déposé dans les permanences syndicales. Il est disponible sur nos sites internet ou intranet, et tous vos commentaires sont les bienvenus (nous avons même créé un forum dédié sur le site internet). Le «document de travail» du

5 février est devenu un «projet d'accord» de 28 pages pour lequel il n'est prévu qu'une seule réunion marathon le 20 février. Le texte acte le principe qu'il n'y aura pas de licenciement contraint jusqu'en janvier 2021, que les suppressions de postes envisagées se feront prioritairement par reclassement, ou aménagement de fin de carrière et départs volontaires pour les salariés porteurs d'un projet. Si les projets de BDDF sont générateurs de 2135 suppressions de postes, le projet d'accord met en avant les 2000 embauches par an. Il reste cependant beaucoup de travail le 20 février pour faire disparaître les chiffons rouges qui subsistent malgré les cinq réunions précédentes. Parallèlement, une expertise serait effectuée par un cabinet désigné par l'ensemble des organisations syndicales. Elle permettra de confronter la stratégie présentée par BDDF à l'origine des suppressions de postes aux propositions que formuleront les organisations syndicales. En attendant, la direction a concédé un moratoire sur les accueils partagés. Concernant les indemnités de départ, à chaque plan son barème. Pour ne pas répéter le chaos provoqué par le plan de SGCIB en 2012, les indemnités seraient proportionnelles au temps passé par le salarié à son poste jusqu'à la suppression effective de ce dernier. Soit 0,6 mois de salaire par semestre d'ancienneté pour ceux qui voudraient partir avec un projet de reconversion dès qu'ils auront connaissance de la suppression de leur poste, 0,8 mois lorsque la direction demanderait un départ différé de 3 à 6 mois, et 1 mois entier pour un départ lors de la suppression effective du poste. Enfin, les départs anticipés en retraite se feraient entre 36 et 48 mois avant la retraite à taux plein, pour les postes supprimés entre 2018 et 2020. L'ensemble des salariés d'Ile de France (sauf CA et CAP de certaines DEC) seraient exclus des différents dispositifs et cerise sur le gâteau, la direction envisage la possibilité d'un reclassement forcé au sein des 2 délégations régionales pour les salariés dont le poste est supprimé ! Si la jurisprudence le permet en considérant l'Ile de France comme un seul et même bassin d'emploi, c'est pour nous un chiffon rouge qui interdirait la signature d'un tel accord.



CGT Société Générale

17, Cours Valmy - Paris La Défense - Tél: 01.42.14.30.68

cgt.sg@wanadoo.fr

Internet: www.cgtsocgen.fr

Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT

